

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 10.008

L'An deux Mille Dix, le 4 Janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 28 décembre 2009

DATE D'AFFICHAGE

Le 28 décembre 2009

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHÉRON, M. CAU, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, M. FILOCHE, Mme GRAMMATICO, M. GONZALEZ, M. GUIARD, M. MERLE, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. STOFFAËS, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. CHABASSE représenté par M. PRUDENCIO
Mme DUMAS représentée par M. DENIS
Mme FAUQUET-MOLL représentée par M. FILOCHE
Mme LEFEBVRE représentée par M. QUENTIN
M. RICH représenté par Mme CROUÉ

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : Mme BOURDEAU, Mme MONNEREAU

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 31

Madame DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : Acquisition de terrains cadastrés section AW 501, 502, 504 et 506 appartenant à Madame Danielle MORAND-BARIL, situés boulevard Franck LAMY, lieu-dit « Ration » à Royan

RAPPORTEUR : Madame PELTIER

VOTE : UNANIMITÉ

Les parcelles cadastrées section AW n° 501, 502, 504 et 506, situées lieu-dit "ration", boulevard Franck LAMY, d'une superficie totale de 550 m², jouxtent des terrains appartenant à la commune, réservés à l'usage de jardins maraîchers, qui représentent une réserve foncière en plein cœur de la ville.

Madame Danielle MORAND-BARIL, par un courrier en date du 30 mai 2009, a proposé à la ville l'acquisition de ces terrains, au prix de 18 000 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Ouï l'exposé du Rapporteur,
- VU l'avis des Domaines en date du 15 octobre 2009,
- VU la promesse de vente signée par Madame Danielle MORAND-BARIL, en date du 7 décembre 2009,
- CONSIDERANT que l'acquisition de ces parcelles complèterait la réserve foncière de la ville dans ce secteur
- Après avoir délibéré,

DECIDE

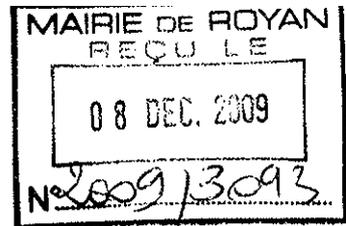
- d'acquérir les parcelles de terrain, situées boulevard Franck LAMY, lieu-dit "Ration", cadastrées section AW n° 501, 502, 504 et 506, d'une superficie totale de 550 m², moyennant la somme de 18 000 €
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer toute pièce nécessaire à la réalisation de cette acquisition, notamment le compromis de vente et l'acte authentique,
- de désigner Maître LEBRETTEVILLOIS, notaire à Royan, 1 boulevard de Cordouan, pour la rédaction de l'acte authentique,
- d'inscrire la dépense correspondante au budget, en cours à la date de la réalisation de l'acte.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 5 janvier 2010

Pour le Député-Maire,
L'adjoint délégué,
Bernard GIRAUD



PROMESSE DE VENTE

Par la présente,

Je soussignée, Madame Danielle MORAND-BARIL, demeurant 16 rue Louis BESQUEL à VINCENNES (94300),

Promet et m'oblige à vendre, à la Ville de ROYAN, les immeubles cadastrés :

section AW n° 501, n° 502, n° 504 et n° 506, sis boulevard Franck Lamy à ROYAN, d'une surface totale de 550 m²,

moyennant la somme globale de 18 000 € qui sera payable après l'accomplissement des formalités de publicité foncière, étant précisé que les lieux ne sont grevés d'aucune servitude ;

M'engage à livrer l'immeuble libre de toute occupation ou location. La réalisation de cette promesse donnera lieu à l'établissement d'un acte passé à la diligence de l'acquéreur, et à ses frais.

M'interdit de vendre le bien objet de la présente, pendant une durée d'un (1) an à compter de sa signature, à tout autre acquéreur.

Autorise la Ville de ROYAN à effectuer, dès signature des présentes, les travaux projetés par elle sur les immeubles présentement vendus.

FAIT à Vincennes

Le 7/12/2009

* Signature

J. L. L...

Préciser les coordonnées complètes des :

GEOMETRE: devis bonnage : Eric Cellier, Géomètre expert Royan

NOTAIRE :

* La mention « lu et approuvé pour la somme de ... euros » (en toutes lettres) doit être écrite de la main des promettants avant la signature.

ROYAN le 15/10/2009

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
TRÉSORERIE GÉNÉRALE DE CHARENTE MARITIME

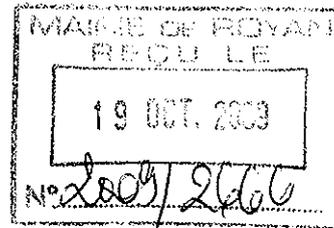


Cité administrative Duperré
Place des Cordeliers
17024 LA ROCHELLE CEDEX
Tel: 05 46 30 08 73
Fax: 05 46 30 18 35
tgdomaine017@dgfip.finances.gouv.fr
Réception sur rendez-vous

Monsieur le Député-Maire
Hôtel de Ville
80 avenue de Pontailac
17201 ROYAN cédex

RC n° 2009/ 306 V 1436
Affaire suivie par Gérard THOMAS
Tél : 05 46 23 82 32

OBJET : Demande d'avis du domaine
REFERENCE : Votre lettre datée du 23/ 09/ 2009
Affaire suivie par : Hubert THOMAS



Monsieur le Député-Maire,

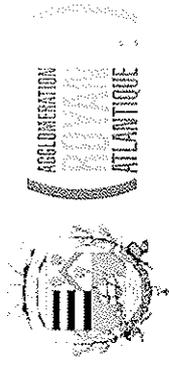
par lettre citée en référence, vous avez demandé l'avis du service du domaine sur la valeur vénale des parcelles sises à Royan, lieu-dit « Ration », cadastrées section AW n° 501, 502, 504 et 506, appartenant à Mme Danielle BARIL et dont l'acquisition est envisagée par votre municipalité.

Je vous informe, après enquête, que la valeur vénale actuelle de ce terrain, compte tenu de ses caractéristiques et de l'état du marché immobilier local, peut être estimée à :
 $550\text{m}^2 \times 40 \text{ €/m}^2 = 22000 \text{ €}$.

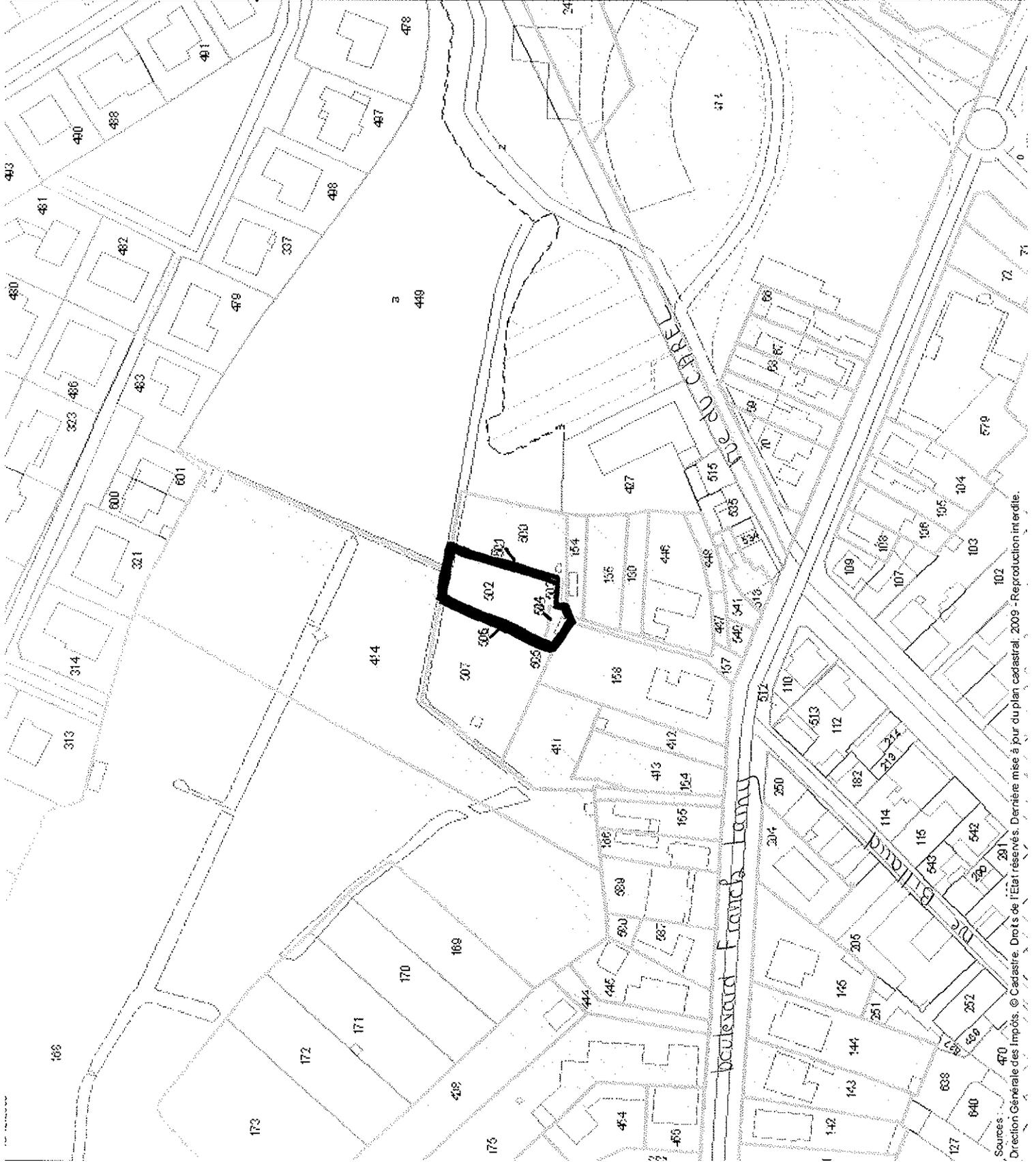
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député-Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Trésorier Payeur général
et par délégation
l'inspecteur des domaines,


Gérard THOMAS



Commune de
Royan



Légende

- Voies cyclables
- Voies piétonnières
- Voies autre
- Voies secondaires
- Voie principales
- Voies privées ou autre
- Voies publiques
- Bâtiments Durs
- Bâtiments Légers
- Parcelles rejetées
- Parcelles
- Subdivisions fiscales
- Unités foncières
- Parapet
- Cimetière
- Piscine
- Voie Privée

